



# Thônex

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier	Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Jean Villette Philippe Zaugg

Excusés :

Madame	Anne-Marie Jaquet
Monsieur	Marc Junet

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2012.
2. Assermentation de Mme Jeanne-Rose Furrer, Conseillère municipale du groupe UDC en remplacement de M. Paul Antiochus, démissionnaire. (DM-12-03)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2011. Discussion. Vote. (DA-12-08)
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2011. Discussion. Vote. (DA-12-09)
8. Comptes 2011 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-12-10)
9. Projet de motion : (Point non traité lors de la séance du 20 mars 2012)  
Déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « *Non au gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste* ». Discussion. Vote. (MM-12-03).
10. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 3623, fe 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex en faveur de la Curling Tivoli société coopérative. Discussion. Vote. (DA-12-11)
11. Demande d'un crédit de CHF 100'000,- en vue de la rénovation de la toiture de l'immeuble du 16, av. Tronchet. Discussion. Vote. (DA-12-12)



12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000,- sur la rubrique 05.318 « Honoraires et prestations de service ». Discussion. Vote. (DA-12-13)
13. Demande d'un crédit de CHF 63'000,- pour la réfection partielle du chemin de la Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-12-14)
14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 14'500,- pour une étude de faisabilité d'un ouvrage de rétention pour la protection du Foron. Discussion. Vote. (DA-12-15)
15. Demande d'un crédit d'étude de CHF 18'000,- pour l'établissement d'un schéma directeur d'évacuation des eaux pour le développement du PLQ Miribel. Discussion. Vote. (DA-12-16)
16. Projets de délibération.
17. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Alain Nicolet et Ashwani Singh, Conseillers municipaux du groupe PLR, intitulé : « *Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune* ». Discussion. Vote. (MM-12-04).
18. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « *Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève* ». Discussion. Vote. (MM-12-05)
19. Propositions du Conseil administratif.
20. Questions écrites.
21. Propositions individuelles.
22. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013. Discussion. Vote. (DA-12-17)

\*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2012  
Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2012 est approuvé par 23 voix « pour » soit à l'unanimité.
  
2. Assermentation de Mme Jeanne-Rose Furrer, Conseillère municipale, du groupe UDC en remplacement de M. Paul Antiochus démissionnaire. (DM-12-03)  
  
M. Castelli, Président, donne lecture de la lettre de démission de M. Antiochus :  
  
Thônex, le 14 avril 2012  
  
Monsieur,  
  
Suite à un problème de santé aussi soudain que préoccupant, je ne suis plus en mesure d'assumer ma charge de Conseiller municipal de Thônex.  
  
Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.  
  
Je regrette de devoir prendre cette décision et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.



Puis M. le Président demande à Madame Jeanne-Rose Furrer, Conseillère municipale, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

*« Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme Furrer : *« Je le jure »*

Suite au serment de Mme Jeanne-Rose Furrer, la délibération suivante est signée par M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Jean Villette, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de  
Mme Jeanne-Rose Furrer  
Conseillère municipale  
du groupe UDC*

*Il a été procédé à l'assermentation de Madame Jeanne-Rose Furrer entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 15 mai 2012,*

*Le serment a été prêté devant l'assemblée par Mme Jeanne-Rose Furrer.*

M. le Président précise que Mme Jeanne-Rose Furrer, Conseillère municipale du groupe UDC reprendra les commissions laissées vacantes par M. Paul Antiochus, selon le tableau déposé sur les tables, soit :

Commissions :

- *Ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie,*
- *Culture, Loisirs & Jumelage,*
- *Ecoles & Jeunesse,*
- *Sociale*
- *Sports, Sécurité, Police & Militaire*

Délégations diverses :

- *Centre de Loisirs et de Rencontres*
- *Conseil Intercommunal du CSSM*

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ceci n'étant pas le cas, la nomination de Mme Furrer dans les diverses commissions et délégations est acceptée.



### 3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe qu'à 23h. nous passerons au point 19 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

### 4. Communications du Conseil administratif

#### 4.1. M. Philippe Decrey, Maire

##### 4.1.1. Miroir avenue de Thônex

Pour faire suite à la demande de M. Forte, je dois malheureusement vous informer que la DGM (Direction générale de la mobilité) a préavisé défavorablement la pose d'un miroir au débouché de l'avenue Suisse sur l'avenue de Thônex.

##### 4.1.2. Cheminement piétons douane de Thônex-Vallard

Le DCTI a accepté de goudronner ce chemin à ses frais.

##### 4.1.3. La petite cadence

Vous avez reçu une lettre de Mme Andrée David qui demandait la gratuité pour la salle polyvalente du Bois-Des-Arts pour une manifestation musicale ; le Conseil administratif a accédé à sa demande.

#### 4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

##### 4.2.1. Chênois Volley-Ball

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que ce club a gagné un nouveau titre de champion suisse. Cette performance doit être particulièrement saluée car c'est la seule équipe au monde qui a gagné quatre matches sur cinq pour être champion, ceci suite au dépôt d'un protêt.

##### 4.2.2. Hommage aux Champions

Cette année les communes ont été associées à cette manifestation organisée par le Canton. Le meilleur entraîneur genevois avec portée suisse est M. Dritan Cuko du Chênois Volley-Ball, la nageuse Swann Oberson a également été récompensée, rappelons qu'elle a également reçu le mérite sportif chênnois. L'importance des bénévoles a également été soulignée lors de cette manifestation, M. Michel Georgiou qui a près de 40 ans de bénévolat pour le Chênois Volley-Ball, l'organisateur de la course de l'Escalade M. Botani ainsi que Mme Nabila Mezzanotte qui est actuellement la Présidente du plus grand club genevois de football (Lancy). Ces trois personnes ont été classées ex-æquo.

##### 4.2.3. Mérite sportif chênnois

Celui-ci sera remis le 23 mai prochain à 20h. au Centre sportif Sous-Moulin.



#### 4.2.4. Course pédestre à travers le coteau de Bernex

La commune de Thônex a terminé à la 2<sup>ème</sup> place de cette course annuelle.

#### 4.2.5. Tournoi de football des élus

Ce tournoi aura lieu le 10 juin à Carouge ; les trois Conseillers administratifs et le Président du Conseil municipal sont inscrits. Nous attendons vos inscriptions pour compléter l'équipe.

### 4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

#### 4.3.1. Directions des écoles

Il y a peu de temps c'était quatre écoles pour quatre directeurs. Pour la rentrée 2012-2013 c'est toujours quatre écoles mais plus que deux directeurs, à savoir :

Mme Magali Peyron : établissements du Bois-Des-Arts et Adrien-Jeandin

M. Christian Forgnone : établissements de Marcelly et Pont-Bochet.

#### 4.3.2. Potagers urbains

L'inauguration s'est très bien déroulée avec une bonne participation. Les espaces-verts ont donné une formation et il y a eu des échanges positifs entre les employés de la Commune et les personnes qui prenaient possession de leur jardin.

## 5. Rapport des commissions

La parole est passée aux Président des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

### 5.1. M. Ashwani Singh, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, rapport séance du 22 mars 2012 :

#### 1. Présentation des travaux en cours ainsi que des projets futurs.

*La Commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif et M. François Fortuna, secrétaire général adjoint, technique.*

*Nous innovons car il s'agissait de la première fois dans notre commune qu'une commission se trouvait être convoquée uniquement par voie électronique, raison probable pour laquelle elle semble avoir échappé à deux commissaires qui, de toute évidence, n'avaient pas encore pris le pli du nouveau système: on notait tout de même dix commissaires présents ce qui, pour une première, était plutôt encourageant.*

*Le procès-verbal de la séance du 21 février 2012 a été approuvé par huit « oui » et une abstention.*



*Le principal point à l'ordre du jour consistait en une présentation aux commissaires, par le Service technique, concernant les principaux grands projets communaux, actuels ou futurs. Une telle présentation avait fait l'objet d'une demande des commissaires lors de la séance précédente de la commission, cette dernière comptant une majorité de nouveaux élus. Ce tour d'horizon a porté successivement sur les écoles de Marcellly, d'Adrien-Jeandin et de Pont-Bochet, les bâtiments actuels et futurs de la Mairie, la Place de Graveson, le funérarium, le pavillon Fossard, le parvis de la Salle des Fêtes et le secteur de Pierre-à-Bochet comprenant l'assainissement d'un site pollué et la construction d'une nouvelle déchetterie. S'en est suivie une riche discussion, présidée dès 19h35 par M. Jean Villette, vice-Président, moi-même ayant dû alors m'absenter.*

*Enfin, différentes questions traitées sous le point « divers » ont porté notamment sur le funérarium, le columbarium et la sécurisation d'un chantier dans le quartier du Curé-Desclouds.*

*La séance a été levée à 19h50.*

5.2. M. Stephen Knörr, vice-président de la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile, en remplacement de M. Enrico Castelli, Président, rapport séance du 27 mars 2012 :

*Le 27 mars 2012, s'est tenue « la Commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile » en présence de M. Philippe Decrey, Maire. Etaient également présents pour le point un de l'ordre du jour, Mme Michailat et M. Isler du bureau Boccard SA.*

1. Etude d'aménagement de la place qui prolonge l'entrée du cimetière.

*Après un historique et une brève introduction, M. Decrey Maire passe la parole à Mme Michailat qui présente trois projets dont la synthèse propose de créer une place, devant le cimetière sans gêner la circulation, d'ajouter de la verdure pour masquer les voitures et modifier le débouché du chemin du Curé-Desclouds.*

*Le débat s'ouvre sur le jeu des questions réponses. Plusieurs doutes sont émis sur l'affectation de la place. Comment concilier le côté calme et apaisant dû à l'accès d'un lieu de recueillement avec le débouché d'une grosse urbanisation ainsi qu'une déchetterie ? Il est relevé un manque de place de stationnement ainsi que les difficultés probables lors de l'entretien des futures plantations et du revêtement prévu en pavés. La possibilité de déplacer le parking et la déchetterie de l'autre côté de l'avenue de Thônex sur la parcelle devant la caserne des pompiers est évoquée. Des interrogations sur le choix du mandataire sont également formulées. Plusieurs commissaires émettent des doutes sur la cohérence d'un vote. Le président énumère alors les différentes « pierres d'achoppement » sur lesquelles bute la discussion et propose de voter la poursuite de l'étude en tenant compte des remarques. La poursuite de l'étude est votée à l'unanimité.*

2. Communaux d'Ambilly, Point sur l'aspect circulation

*M. Decrey, Maire, après concertation avec le Président, propose de retirer ce point afin qu'il soit traité par la commission MICA. Cette requête ne fait objet d'aucune opposition, la proposition est donc acceptée.*

3. Approbation du procès-verbal : le procès verbal de la séance du 24 janvier est approuvé à l'unanimité.

4. Aux divers ; les modalités légales régissant l'aménagement de zones bleues avec macaron sur des terrains privés sont expliquées.



*La sécurité des cyclistes avenue de Thônex, côté Vilette, l'élargissement éventuelle de cette artère, l'entretien des cheminements piétons desservant l'arrêt du bus 5 à Thônex Vallard sont évoqués, ainsi que le serpent de mer de la défunte ligne 16 du tram. Monsieur Constantin nous fait part de ses réflexions concernant le rapprochement des compagnies de sapeurs pompiers volontaires des 3Chêne. M. Decrey Maire signale que l'AIMP pour le tonne pompe est en cours et sollicite la création d'un comité d'évaluation.*

*La séance est levée à 20h05.*

5.3. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, rapport séance du 17 avril 2012 :

*Cette séance comportait quatre points à l'ordre du jour :*

1. Présentation des comptes de ThônexArtSpectacles

*M. Michel Zeder nous commente les comptes 2011 du TAS qui présentent un excédent de CHF 574,71. Les dépenses par spectacle comprennent les charges, hors taxes de CHF 690'000,-, chaque spectacle couvre les coûts d'affichage, publications, location de matériel, cachets des artistes ainsi que les frais de séjours. Les recettes de l'ensemble des spectacles n'ont pas réussi à couvrir les dépenses. Quelques spectacles ont réuni une couverture de l'ordre de 90%, la moyenne de la fréquentation de la salle se monte à 50% annuel.*

*Le coût de la billetterie (vente d'abonnements, commissions sur les ventes, etc.) Le coût total s'élevait à CHF 205'000,- pour un budget de CHF 250'000,-. Résultat un montant de CHF 45'000,- non dépensés.*

2. Audition du Chœur Arte-Musica

*Audition de Mme Evelyne Hafner, Présidente du Comité. Il semblerait que l'acoustique de la salle des fêtes ne convienne pas. Il faudrait faire venir un acousticien, car le fond de scène est en tissu, afin de bénéficier d'une meilleure acoustique le bois serait le mieux indiqué.*

*Concernant les concerts dans la salle des Fêtes il a été avancé que si deux spectacles seraient envisageables, M. Aeschlimann estime que, son association bénéficiant d'une subvention de la commune, il est normal de s'investir pour celle-ci.*

*Arte Musica présente des chœurs d'Opéra, M. Aeschlimann nous a fourni les comptes 2010-2011 qui seront joints au procès-verbal. Arte Musica s'est rendu au Bouthan, le voyage a été payé par les participants.*

*Un nouveau projet est sous cloche, un orchestre Thônésien, un chœur et un compositeur Thônésien, tout ceci sur des thèmes poétiques. Une approche sera offerte pour un montant de CHF 10'000,- à CHF 20'000,-.*

3. Approbation du procès-verbal du 28 février 2012

*Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

4. Divers

- L'AG des Editions Chênoises s'est tenue le 9 mai dernier et celle du Journal « Le Chênois » se tiendra le 18 juin prochain.*
- Les comptes de fonctionnement du Théâtrechamp ont été mis sur CMNET.*



5.4. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, rapport séance du 24 avril 2012 :

*La Commission des Finances s'est réunie le 24 avril 2012 en présence de MM. Philippe Decrey, Maire, Claude Détruche, Conseiller administratif, Pascal Uehlinger, Conseil administratif délégué aux Finances, Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif.*

*Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012 par 10 « oui » et 1 abstention, nous passons au point deux de l'ordre du jour.*

1. ThônexArtSpectacles

*Michel Zeder nous présente les comptes 2011 :*

- Charges :  
*CHF 699'469,67 (+ TVA non récupérée CHF 35'008,85) pour un total de charges de CHF 734'478,52*
- Recettes :  
*Billetterie spectacles : CHF 393'065,65*
- Coût annuel brut : CHF 341'381,87
- Recettes diverses (abonnements, bar, sponsoring) :  
*CHF 136'340,-.*
- Coût net : CHF 205'041,87.
- Budget 2011 :  
*CHF 250'000,-*  
*(Non dépensé sur la saison culturelle 2011 : CHF 44'958,13).*
- Fonds de réserve culturel au 31.12.2011 : CHF 300'000,-.

Au vote :

- *Les comptes 2011 du TAS sont votés à l'unanimité des 11 commissaires.*

2. *Pascal Uehlinger nous informe de l'efficacité du SIACG (Service informatique de l'Association des Communes genevoise) et de ses coûts relativement modestes en comparaison avec des entreprises privées, sur la base d'une analyse par une société indépendante.*

5.5. M. Philippe Noël, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, séance du 8 mai 2012 :

*Lors de cette séance, consacrée principalement au domaine du développement durable, les points suivants ont été abordés :*

1. *La commission a reçu des représentants de l'association Terragir en première partie.*

*Le compte rendu de l'action Robin des Watts dans les écoles de Thônex. Projet qui consiste avec des élèves de 8<sup>e</sup> Harmos (ex-6P) à comprendre comment « fonctionne » la consommation d'énergie dans les écoles, puis à créer des économies d'énergie dans ces mêmes écoles. Ensuite avec l'équivalent financier des économies réalisées ici, il s'agit de réaliser des projets de développement durable dans des écoles des pays du Sud.*

- *En 2011 : c'est un projet dans une école au Burkina Faso qui a été soutenu, permettant à l'école d'avoir de la lumière le soir et donc permettant aux élèves de pouvoir lire et étudier beaucoup plus facilement.*



- *En 2012 :c'est un projet dans une école au Pérou qui est présenté pour être soutenu sur le même principe.*

*La commission décide, à l'unanimité, de reconduire le projet Robin des Watts et de soutenir le projet au Pérou.*

*Enfin un projet de film documentaire sur ce partenariat de développement a aussi été abordé avec les représentants de Terragir. La commission a décidé que la question du soutien au film serait reprise dans une prochaine séance en septembre et que les auteurs de ce projet seraient auditionnés à cette occasion.*

- 2. La commission est revenue sur le réalisation du potager urbain de Marcellly (situé entre l'école et les immeubles du chemin des 2 Communes) à l'occasion de son inauguration officielle (qui a eu lieu le samedi 21 avril 2012). La commission a salué l'excellent travail d'Equiterre et des services de la commune (service des espaces verts) qui ont permis de réaliser ce projet.*
- 3. La commission a fait un large point de la situation concernant le dossier « Cité de l'énergie » sous la conduite de M. Fortuna en charge du dossier. Les différents domaines de ce dossier ont été abordés de manière assez approfondie, à savoir principalement le développement territorial, le secteur des bâtiments et celui de la mobilité ainsi que les liens entre la Cité de l'énergie et l'Agenda 21.*

6. Crédits budgétaires supplémentaires 2011. Discussion. Vote. (DA-12-08).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : je ferai une présentation des comptes tout à l'heure, je laisse en premier lieu la parole à M. Roth, Président de la commission des Finances pour la suite de son rapport.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions de la suite de son rapport de la séance du 24 avril 2012 concernant les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour :

4. Crédits budgétaires supplémentaires 2011

*La commission a pris connaissance de la liste des dépassements budgétaires 2011 qui totalisent CHF 1'684'491,10.*

Au vote :

- *Ces crédits supplémentaires ont été votés à l'unanimité des 12 commissaires présents.*

5. Comptes de fonctionnements communaux :

*M. Michel Zeder présente les comptes de fonctionnement 2011 en vertu du compte rendu de 42 pages. Les revenus s'élèvent à CHF 35'917'384,58, les charges quant à elles se montent à CHF 34'340'755,76, laissant un excédent de revenus de CHF 1'576'628,84.*

Au vote :

- *Les comptes de fonctionnement 2011 ont été acceptés à l'unanimité des 12 commissaires présents.*



6. Fondation de la commune de Thônex pour le logement

*Les commissaires se penchent sur les comptes 2011 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. Comptes qui ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil de fondation, selon Claude Détruche. Les revenus s'élèvent à CHF 1'242'693,53, les charges à CHF 554'333,52, laissant un excédent de recettes de CHF 688'360,01.*

Au vote :

- *Les comptes 2011 sont acceptés par 10 « oui » et 2 abstentions.*

7. Divers

*M. Pascal Uehlinger remercie MM. Philippe Guex et Michel Zeder de la qualité du travail fourni et de celle des documents présentés.*

*Le Président prie les commissaires de faire le retour des informations et débats dans leurs groupes respectifs, annule la séance prévue le 3 mai 2012 et lève la séance à 19h52.*

La discussion est ouverte :

- M. Uehlinger : M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, les comptes 2011 sont bons.

On peut se réjouir de présenter un excédent de revenus de CHF 1'576'628,84. En effet, les comptes bouclent avec un total de charges de CHF 34'340'755,74 et de recettes de CHF 35'917'384,58.

Cet excellent résultat appartient dans une très large mesure dans les différents services de la Mairie qui ont su, sous les yeux inquisiteurs de MM. Philippe Guex et Michel Zeder, gérer au mieux les deniers publics.

La présentation qui va suivre va montrer l'excellente santé financière de notre Commune et le Conseil administratif remercie l'ensemble du personnel communal et les chefs de service pour les efforts consentis et futurs afin de pérenniser la présentation de comptes sains. Je remercie mes deux collègues ainsi que M. Philippe Guex et Michel Zeder pour leur soutien inconditionnel.

Puis, M. Uehlinger commente la présentation « Power Point » sur les comptes 2011. (voir annexe 1).

M. Béné fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Au nom du groupe PLR je tiens tout d'abord à remercier le Conseil administratif et l'administration pour la saine gestion des comptes de la Commune. Le résultat annoncé de plus d'1.5 millions de francs est certes satisfaisant, mais nous ne devons pas éluder les défis qui nous attendent. Je pense plus particulièrement aux investissements publics liés aux Communaux d'Ambilly et au Plan Directeur Cantonal. Sans oublier les soucis liés à la CAP et à l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle ou encore l'augmentation des frais du GIAP ainsi que la nouvelle péréquation intercommunale.



Nous devons redoubler de vigilance durant les années futures et centrer notre action sur les domaines prioritaires, c'est le gage de la pérennité de l'équilibre de nos comptes.

En l'état et avec satisfaction, le groupe PLR acceptera ces comptes et crédits budgétaires supplémentaires en vous recommandant d'en faire autant.

M. Calame fait la déclaration suivante pour le groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de faire court dans notre ordre du jour très chargé, le PDC fait une déclaration unique pour les points 6 et 7 puisque ceux-ci concernent la même problématique.

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex, secrétaire général, et Michel Zeder, secrétaire général adjoint, ainsi que leurs collègues pour le travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. En effet, pour chaque dépassement ou dépenses non prévues, nous avons eu la chance d'avoir un explicatif de circonstance déjà dans les documents reçus avant la commission des Finances, ce qui a grandement facilité notre analyse.

Nous pouvons donc approuver les crédits budgétaires 2011, car chaque dépassement se justifie et est globalement compensé par des diminutions plus importantes sur d'autres postes comptables.

Le résultat positif des comptes 2011 nous réjouit. Nous relevons la bonne gestion, tant de l'administration dans son ensemble que du Conseil administratif, des dépenses et recettes de la commune de Thônex, ceci depuis de nombreuses années déjà.

Ce boni important ne doit pourtant pas nous faire oublier certains points et doit nous encourager à une certaine prudence face à l'avenir. En effet, l'excédent de revenu provient quasiment pour moitié de l'impôt sur les sociétés. Or sa grande volatilité ne nous permet pas de subodorer une croissance identique pour les années futures.

L'exemple « Merck Serono », certes d'un contexte bien spécifique, doit nous faire redoubler d'attention; nous allons prochainement vers des investissements très importants, certainement les plus gros des dernières décennies, pour les infrastructures du futur quartier des Communaux d'Ambilly.

On parle d'un ordre de grandeur de 100 millions, et il conviendrait que la commune arrive à ces échéances avec des caisses les plus pleines possibles afin de ne pas trop endetter les générations futures. D'autant que d'autres investissements seront nécessaires par exemple pour agrandir et les locaux de la Mairie.

Le groupe PDC approuvera les comptes 2011 de la commune de Thônex, avec ses remerciements au Conseil administratif de l'Entente qui a fait preuve encore fois d'une gestion saine et efficace des montants en sa possession, sans dépenses superflues, tout en permettant de réduire le montant de la dette de 10% et assurant que notre administration fonctionne parfaitement pour le bien de tous pour qu'il fasse toujours bon vivre à Thônex.



M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom des Socialistes et Vivre à Thônex :

J'ai pris connaissance avec satisfaction du résultat bénéficiaire de l'exercice 2011.

Alors que tous les jours nous entendons et lisons des nouvelles catastrophiques à propos de nombreux états qui nous entourent, criblés de dettes, il est important de souligner le bonheur comptable dans lequel nous vivons.

Nous félicitons le Conseil administratif pour sa bonne gestion, prudence, du ménage communal et l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Nous remercions les services concernés pour l'excellent travail effectué et nous approuverons ces comptes.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Il n'est pas possible de débattre de nos comptes sans remercier M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, véritable « Lucky Luke » de la comptabilité qui dégage les réponses plus vite que nous posons les questions. Remercions aussi pour la somme de leurs efforts, notre Secrétaire général ainsi, que toute l'administration. Relevons aussi la qualité du travail d'équipe de notre Conseil administratif.

Plus d'un millions cinq cent mille francs d'excédent. Nos comptes 2011 ont de quoi faire des envieux. Même si nous devons rester attentifs à la situation économique de notre « petit Genève », qui se dégrade rapidement ne boudons pas notre plaisir. Certes nous pourrions regretter les importantes économies faites sur le dos de la sécurité, à quand un effectif complet ? Nous pourrions nous inquiéter de la faiblesse de celles réalisées dans le dicastère de la Culture où de courageuses coupes nous permettraient d'éviter l'éclosion sur nos trottoirs de machins aussi hideux que ridicules. Nous pourrions tirer la couverture à nous et accaparer l'entier de ce brillant résultat.

Mais, une fois n'est pas coutume, ce soir nos remerciements vont aussi à vous tous autour de cette table, adversaires parfois partenaires et partenaires parfois adversaires. En effet, il semble bien que la multiplicité de nos opinions, le mélange de nos différences aient abouti à un consensus une espèce d'équilibre. De palabres en débats, de discussions en négociations, nous avons bien réussi à marier la carpe avec le lapin.

Alors réjouissons nous de nos résultats mais attention, pas trop fort pour ne pas réveiller la convoitise du fisc américain ni la cupidité de l'autocratie européenne.

Le groupe UDC votera favorablement les comptes 2011.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 24 avril 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal



## d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011 suivants, pour un montant total de CHF 1'684'491,20 (un million six cent quatre-vingt quatre mille quatre cent nonante et un francs et vingt centimes), soit :

05.318	Honoraires et prestations de services	CHF	44'093.13
08.311	Achat de mobilier, machines et véhicules	CHF	996.30
08.314	Prestations de tiers	CHF	13'849.40
08.331	Amort. ordinaires du patrimoine administratif	CHF	123'142.77
09.319	Frais divers	CHF	869.50
11.309	Autres charges de personnel	CHF	4'331.45
11.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	CHF	5'061.27
14.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	2'813.20
21.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	113'014.85
30.319	Frais divers	CHF	1'917.96
33.301	Traitements du personnel	CHF	40'608.90
33.311	Achat de mobilier, machines et véhicules	CHF	1'993.75
33.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	1'078.20
33.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	22'135.00
33.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	3'097.70
34.309	Autres charges de personnel	CHF	841.00
34.313	Achat de fournitures et de marchandises	CHF	1'110.05
34.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	30'736.50
34.319	Frais divers	CHF	13'706.05
35.309	Autres charges de personnel	CHF	350.00
35.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	31'226.70
35.319	Frais divers	CHF	12'126.37
58.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	454.95
62.301	Traitements du personnel	CHF	48'617.95
62.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	CHF	3'505.05
62.318	Honoraires et prestations de services	CHF	22'345.88
62.319	Frais divers	CHF	5'473.20
71.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	20'350.90
72.311	Achat de mobilier, machines et véhicules	CHF	529.80
74.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	2'217.45
74.314	Entretien d'immeubles / bâtiments par des tiers	CHF	729.75
78.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	770.30
90.330	Remises et irrécouvrables	CHF	557'149.59
90.346	Compensation aux communes françaises	CHF	206'086.23
94.331	Amort. ordinaires du patrimoine administratif	CHF	364'160.00
	./. crédit budgétaire supplémentaire voté en 2011		
	par le Conseil municipal - rubrique 62.318	CHF	<u>-17'000.00</u>
	(délibération No 144 législature 2007-2011)		
			<u>CHF 1'684'491.10</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour » soit l'unanimité.*



7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2011. Discussion.  
Vote. (DA-12-09).

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 24 avril 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 34'340'755,74 aux charges et de CHF 35'917'384,58 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'576'628,84.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de CHF 4'468'061,40 aux dépenses et de CHF 1'371'798,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'096'263,40.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'096'263,40 par l'autofinancement à raison de CHF 7'645'067,76 au moyen de la somme de CHF 6'068'438,92 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'576'628,84, l'excédent de financement s'élevant à CHF 4'548'804,36.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'576'628,84 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de CHF 143'027'522,77 qui se compose de :

-	Patrimoine financier	CHF 44'900'836,16
-	Patrimoine administratif	<u>CHF 98'126'686,61</u>
	Total de l'actif	CHF 143'027'522,77

./.



et au passif un montant de CHF 143'027'522,77 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	CHF	1'460'673,16
– Dettes à moyen et long termes	CHF	13'080'000,00
– Fonds d'assurances	CHF	1'500,00
– Provisions	CHF	11'018'930,48
– Engagements envers les financements spéciaux	CHF	9'362'212,65
– Fortune nette	<u>CHF</u>	<u>108'104'206,48</u>
Total du passif	CHF	143'027'522,77

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à CHF 17'118'720,56.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour » soit l'unanimité.*

8. Comptes 2011 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-12-10).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement : nous avons déjà entendu le rapport du Président de la commission des Finances, le Conseil de Fondation a approuvé ces comptes à l'unanimité, la commission des Finances en a fait de même hormis les abstentions des commissaires membres de la Fondation. Je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au sein de cette Fondation, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution du dossier du secteur Clair-Val.

La discussion est ouverte :

M. Béné fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Les comptes de la Fondation n'appellent pas de remarque particulière. Le groupe PLR relève cependant que l'évolution du parc locatif de la Fondation, à très court terme, va impliquer une réflexion profonde sur son organisation. Dans ce sens l'on peut se demander si le transfert des immeubles du patrimoine financier de la commune ne serait pas justifié, dans un souci de bonne gouvernance. Nous laissons au Conseil administratif le soin d'y réfléchir. Nous vous proposons bien évidemment, d'accepter les comptes de la Fondation.

M. Arpidone : comme chaque année la société qui m'emploie est intervenue dans le processus de clôture des comptes de la Fondation, donc je m'abstiendrai de voter.



La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2011, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du Conseil de fondation,
  - du Conseil administratif,
  - de la commission communale des Finances du 24 avril 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2011 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 2 abstentions soit à la majorité.*

9. Projet de motion : (Point non traité lors de la séance du 20 mars 2012)

Déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « *Non au gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste* ». Discussion. Vote. (MM-12-03).

M. Philippe Noël, signataire donne lecture du projet :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

La menace représentée par l'exploitation des gaz de schiste dans la région de Genève est toujours plus présente. Des permis d'exploitation ont été délivrés dans l'Ain et en Haute-Savoie à quelques kilomètres de la frontière et les travaux d'exploration démarrent cette année. Les gaz de schiste sont des gaz naturels emprisonnés par petite quantité dans des roches compactes. La façon de les extraire est de faire éclater la « *roche-mère* » par fracturation hydraulique. De grandes quantités d'eau sous haute pression, additionnée de sable et de produits chimiques toxiques, sont injectées dans des forages horizontaux à grande profondeur pour atteindre les argiles schisteuses.

Les impacts négatifs de cette technique de recherche et d'exploitation pratiquée aux Etats-Unis et au Canada depuis plus de dix ans sont les suivants : assèchement des ressources d'eau, pollution de l'air et des nappes phréatiques, stérilisation des sols, pathologies sur les humains et les animaux, ainsi que des mini-séismes.



L'émission du magazine ABE (TSR) diffusée en mai 2011 « *gaz de schiste trésor sous nos pieds ou cauchemar écologique* » (36 min.) a montré tous les dangers que cette exploitation peut représenter, avec des exemples édifiants aux Etats-Unis et au Canada. Ce document est disponible sur internet sous le lien :

<http://www.tsr.ch/video/emissions/abe/3133805-gaz-de-schiste-tresor-sous-nos-pieds-ou-cauchemar-ecologique.html>.

Des recherches pour l'extraction d'huiles et de gaz de schiste sont planifiées en France voisine en 2012. Le 11 février dernier, près de 2000 Genevois et Français ont manifesté leur opposition à la fracturation des roches et à la recherche de gaz de schiste. Un collectif « *Non au Gaz de Schiste Haute-Savoie* » est actif pour sensibiliser les autorités locales et la population sur les dangers que représente ce type d'exploitation. Ainsi un grand nombre d'élus locaux de toutes appartenances politiques ont pu être informés et faire part de leur opposition à ces projets, notamment M. Etienne Blanc, député UMP de l'Ain et maire de Divonne. Pour en savoir plus:

<http://nonaugazdeschistelyon.wordpress.com>

Face aux risques liés à cette technologie, les cantons de Fribourg et de Vaud ont gelé tous les permis de recherche concernant le gaz de schiste. A Genève une pétition vient d'être remise au Conseil d'Etat et une motion a été déposée devant le Grand Conseil. A l'initiative d'un Conseiller Administratif, les autorités communales de Plan-les-Ouates ont adhéré au groupement collectif « *Non au Gaz de Schiste Haute-Savoie* ». Dans plusieurs communes genevoises des motions sont présentées en réaction à l'inquiétude grandissante et pour soutenir le mouvement collectif grâce auquel nous pouvons être informés et prendre position.

Nous estimons qu'une information doit être donnée à nos communiens sur les dangers et les problèmes environnementaux liés à ce type d'exploitation, comme le souligne le Conseil d'Etat du canton de Vaud : « (...) *ce sont principalement des risques de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface pouvant être provoqués par l'entraînement et la remontée possible des liquides de fracturation, par des risques de fuites latérales de méthane, ainsi que par des mini-séismes liés au processus de fracturation des roches. A cela, il faut encore ajouter la gestion des boues de forage. (...). A côté des dangers d'explosion locaux, les échappements incontrôlés de méthane contribuent très fortement à l'effet de serre* ». Tiré de la réponse du Conseil d'Etat vaudois du 7.9.11 (11\_INT\_507) page 5, à l'interpellation du député Vassilis Venizelos.

Nous demandons instamment que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et de l'Association des Communes Genevoises afin d'évoquer avec ces instances les démarches à entreprendre auprès des autorités françaises pour leur faire part des craintes et de l'opposition de la population genevoise quant à ces projets en Haute-Savoie.

Pour les motifs invoqués ci-dessus, nous vous serions reconnaissants, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, d'accueillir favorablement cette motion.

#### Projet de motion

Le Conseil Municipal de la commune de Thônex considérant :

- les forages planifiés dès 2012 en Haute-Savoie dans la perspective de l'exploitation de gaz de schiste ;
- la forte mobilisation, dans la région franco-genevoise, d'élus et de simples citoyens inquiets pour leurs eaux souterraines et leur environnement ;
- que l'extraction des gaz et huiles de schiste pollue l'air et les nappes d'eau, nuit à la santé des humains et des animaux, stérilise les sols et peut provoquer des séismes ;



- l'opposition que ce type d'exploitation rencontre en Suisse Romande, notamment le gel par les autorités fribourgeoises et vaudoises de tout permis de recherche concernant les gaz de schiste ;
- la décision des autorités communales de Plan-les-Ouates d'adhérer au groupement collectif « Non au Gaz de Schiste Haute-Savoie » ;

invite le Conseil administratif

- 1 A intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'Association des Communes Genevoises pour qu'ils expriment nos craintes et notre opposition aux autorisations données par les autorités françaises.
- 2 A tenir informée la population de Thônex sur la situation actuelle et sur les risques potentiels liés à la recherche et à l'exploitation de gaz de schiste.
- 3 A adhérer au groupement collectif « Non au Gaz de Schiste Haute-Savoie » pour se tenir au courant du développement des projets en cours.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Nous pouvons saluer là le travail des auteurs de cette motion. Ils nous ont fourni un luxe impressionnant de détails et d'informations. La quantité est telle que nous finissons même par nous égarer dans les méandres du fleuve d'arguments.

Alors en résumé et en utilisant le langage de l'homme de la rue. Quels sont les dangers de l'exploitation du gaz de schiste ? Simple, cette exploitation va transformer vos robinets en lance-flammes et vos toilettes en siège éjectables ! Bien sûr, il se trouvera toujours des experts pour nier l'évidence. Les mêmes qui ont affirmé que l'amiante était sans danger, que les téléphones cellulaires, le Wifi n'avaient aucune influence sur le comportement humain.

Nous devons déjà faire le gros dos avec le nucléaire. Energie dont il est impossible de se passer, aussi longtemps que les mérites du vélo électrique seront portés aux nues

Le groupe UDC soutiendra donc cette motion.

Mme Gomes Dias Aguigah fait la déclaration suivante au nom du groupe Socialiste :

Nous soutenons ce projet de motion ! Pourquoi ?

Ce gaz est à 2.500m. de profondeur. Pour unir les micros poches en une unique poche de gaz, un explosif est détoné pour créer des brèches. Elles sont ensuite fracturées à l'aide d'un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques propulsés à très haute pression qui fait remonter le gaz à la surface avec une partie de ce liquide de fracturation. Pour ce faire chaque fracturation nécessite de 7 à 15.000 mètres cubes d'eau (soit 7 à 15 millions de litres d'eau).

L'eau à mon sens est un bien précieux !

En 2011, trois projets de loi visant à interdire l'exploitation du gaz de schiste ont été déposés.



Soyons vigilants, préservons notre planète. Ce soi-disant trésor sous nos pieds est plutôt un trésor empoisonné !

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de ne toujours pas prendre trop de temps sur une soirée qui s'annonce longue, le groupe PDC sera bref... et direct.

L'extraction des gaz de schiste, par les techniques actuellement utilisées, semble poser de gros problèmes pour la nature, les sols et les réserves d'eau mais aussi pour les habitants situés proches des installations. Nous ne pouvons pas le nier. N'étant pas « maso-schistes », nous ne pouvons accepter ces méthodes de forage.

En l'état actuel des techniques, ces méthodes doivent être bannies et donc sur le fond nous soutenons le principe de cette motion.

Par contre, deux invites nous posent problème. Il s'agit des deux dernières.

Il n'est en effet pas le rôle d'une collectivité publique d'informer la population sur tous les maux de la terre, surtout s'ils ne concernent pas directement les Thônésiens par leur situation géographique. On peut également admettre, dans ce cas présent, que les médias suisses et français ont déjà expliqué la situation et joué leur rôle d'information. La presse écrite romande en a largement fait écho ces dernières semaines encore.

Deuxièmement, nous ne voyons pas d'intérêts à adhérer à un groupement qui défend des intérêts dont la situation géographique ne concerne pas Thônex. Il n'est en effet pas le rôle d'une commune d'être membre d'un collectif ou d'une association, même si la cotisation n'est que de 10 euros par an.

Le fond du problème étant tout de même important, le groupe PDC soutient le principe d'agir et propose donc l'amendement suivant :

– Suppression des invites 2 et 3 pour ne conserver que la première, soit :

*« Invite la Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'ACG pour qu'ils expriment nos craintes et notre opposition aux autorisations données par les autorités françaises ».*

M. Béné fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le PLR est très sensible aux problèmes environnementaux et souhaite très clairement orienter les investissements publics et privés vers la production d'énergies renouvelables.

Toutes les atteintes à notre environnement sont préjudiciables et l'extraction de gaz de schiste, au regard des études effectuées et des procédés mis en œuvre, semble faire partie de ces atteintes.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

- Quelles énergies renouvelables pouvons-nous produire, avec nos voisins européens, sans que cela soit dommageable pour l'environnement et notre santé ?



- Peut-on se passer de produits toxiques et cancérigènes pour l'extraction de gaz de schiste ? Si non, doit-on, dès lors, se priver d'une source d'énergie locale ?

Ces questions relèvent clairement d'une problématique cantonale, nationale voire encore européenne. Une motion, sur le même thème, déposée par le groupe des verts au Grand Conseil, dont je vous remets des exemplaires, a été renvoyée le 16 mars dernier en commission de l'énergie pour en débattre. Il y a actuellement des auditions en cours, ainsi qu'une interpellation urgente écrite qui porte le numéro 1374A, qui a fait l'objet d'une réponse du Conseil d'Etat. Notamment par rapport à l'implication de Pétrosvibri qui est une société détenue à 37,5% par les Services Industriels qui mentionnait que Pétrosvibri serait impliqué dans l'exploitation de gaz de schiste. En fait ce n'est pas le cas car, les travaux exploratoires de Pétrosvibri à Noville ne consistent pas en la recherche de gaz de schiste. Pour la réponse complète je vous laisse regarder sur le site du Grand Conseil. Nul doute que des réponses concrètes seront apportées dans le même sens que les prises de position vaudoises, fribourgeoises et françaises par les instances cantonales.

Nous vous proposons dans l'attente des conclusions cantonales, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de rejeter cette motion.

M. Knörr : nous saisissons assez bien les explications de notre vis-à-vis. Ses intentions ne nous échappent pas non plus. Toutefois, le raisonnement nous interpelle. Il s'agirait donc d'un problème qui ne se traite pas à notre niveau. Alors pourquoi avoir une zone franco-valdo-genevoise ? Pourquoi faire l'apologie des régions ? Nous sommes sensés collaborer et travailler au niveau des collectivités locales. L'unité même, la base d'une région n'est-elle pas la commune ? Une des raisons d'être du Petit Genève n'est-elle pas de faire entendre l'avis de tous ?

Il n'y a pas si longtemps, les collectivités locales françaises n'avaient-elles pas interpellé directement notre Conseil d'Etat ? Elles désiraient faire part de leur courroux face au laxisme de nos autorités et la facilité avec laquelle leurs ressortissants se fournissaient dans la cité de Calvin en héroïne, cocaïne, haschisch et autres herbes de Provence.

Si nous vous suivons dans votre raisonnement pourquoi avons-nous une Police municipale ? La sécurité étant affaire cantonale voire maintenant européenne.

Malheureusement, il ne nous est plus possible de nous contenter de gesticulations. Placer l'entier de nos espoirs dans le Canton, celui-là même qui est en charge de la circulation, de la mobilité, de la traversée de la rade, du réseau TPG, du logement, du plan directeur Genève 2030 et qui distribue des bourses aux criminels nous semble faire preuve de beaucoup de naïveté.

Nous l'avons déjà dit. Le groupe UDC soutient cette motion.

M. Singh : il me semble que ce projet de motion est un exemple parfait de « gesticulation », pour reprendre le terme de M. Knörr. Je voterai contre cette motion car je crains de voir de Conseil municipal être pris en otage, comme une espèce de forum des ONG pour débattre des problèmes de la planète. A quand une résolution ou une motion sur la faim dans le monde, le génocide Arménien, la traite des blanches, le travail des enfants ou encore le régime Syrien ?



Nous avons des Autorités cantonales et fédérales qui sont compétentes tant du point de vue institutionnelle que technique, laissons-les travailler et reconcentrons-nous sur les problèmes purement thônésien.

Cela m'étonne aussi de voir des motions de ce type venir de la part de ceux qui ont rejeté la motion sur le 16, qui concernait directement notre population.

M. Delarue : j'ai pris acte des positions pour ou contre cette motion. Il ne s'agit pas ici de dire si le gaz de schiste est bien ou pas. Il faut mettre en place un principe de précaution c'est ça le premier pas qu'il faut que l'on comprenne. Maintenant adhérer à un groupement collectif, on peut être pour ou contre mais l'union fait la force. Je crois que l'une des premières tâches du Conseil administratif est de tenir informé par la voie qu'il choisira de ce qui se passe. Il faut juste savoir que la nappe phréatique ce n'est pas quelque chose réservé seulement à la Savoie, c'est un vase communiquant et si on en touche une partie il faut être prêt à avoir des effets en retour.

M. Calame : certes adhérer à un mouvement associatif augmente les forces pour combattre ou défendre une idée. Mais je vous rappelle que Thônex n'a pas adhéré à l'ADCA (association de défense des Communaux d'Ambilly) alors que nous sommes nettement plus concernés par ce sujet. Pourquoi adhérer à des groupements qui nous concernent moins ? Le fait que l'on n'adhère pas permet à la commune de rester indépendante quitte à rejoindre l'association en question plus tard.

- M. Uehlinger : j'ai cherché de la documentation sur les sites internet qui traitent de ce sujet et j'ai pu lire des articles qui disaient que cette méthode d'extraction est nocive et polluante mais il y en avait d'autres qui mentionnaient qu'il est possible, en perdant un peu de rendement de faire des extractions non polluantes de ce gaz, ceci avec des moyens relativement onéreux.

Il y a une certaine hypocrisie qui me dérange, il ne faut pas gaspiller de l'eau pour extraire du gaz de schiste par contre, cela ne dérange personne, ici, que l'on utilise de l'eau pour aller chercher du gaz ou du pétrole en haute mer avec les dégâts collatéraux que l'on a vu dernièrement sur les rives des Etats-Unis.

Nous utilisons de l'énergie nucléaire par contre on ne veut pas de centrale nucléaire chez nous donc on achète de l'énergie nucléaire en France la nuit et on revend cette énergie bien plus chère aux heures de pointes. L'énergie étant par bande et l'énergie liée aux barrages peut-être produite à n'importe quelle heure du jour et de la nuit simplement en réglant des vannes. Je trouve qu'il y a ici un côté relativement hypocrite : l'énergie oui, mais du moment qu'elle est produite de façon toxique et dangereuse à l'extérieur mais pas près de chez nous !.

Je pense que cette motion doit être laissée en main de professionnels car après ce que j'ai vu et lu sur internet je suis bien incapable de me prononcer malgré une formation scientifique. Nous n'avons pas les compétences pour juger de la véracité de la toxicité ou pas de ce type d'exploitation.



M. Noël : oui nous sommes également conscients des problèmes que vous avez énoncés à savoir qu'ailleurs sur la planète, dans des conditions extrêmement choquantes pour les populations il y a des prises de risques qui sont très élevées pour produire des produits de consommation dont nous bénéficions chez nous. Ce n'est pas une raison pour faire les mêmes erreurs ici, tout cela est interdépendant et une discussion sur ce sujet serait intéressante mais certainement très longue et nous n'allons pas la faire ici.

Je vais juste revenir sur la proposition d'amendement de M. Calame ; si je peux comprendre que le 3<sup>ème</sup> point est un peu délicat par rapport à des associations plus proches de notre commune auxquelles nous n'avons pas adhéré donc je ne vois pas d'inconvénient à retirer ce point.

En ce qui concerne l'invite N°2 on pourrait la formuler d'une autre manière, au lieu de la phrase :

- « **à tenir** informée la population de Thônex »

on pourrait libeller :

- « **à être prêt** à informer la population ... »

M. Knörr : le raisonnement qu'a fait M. Calame sur le fait qu'en restant indépendant d'une association on peut mieux manœuvrer. Pense-t-il simplement appliquer cette théorie au niveau européen prochainement ?

M. de Sainte-Marie : il me semble que la dangerosité du gaz de schiste a été démontrée, mais c'est vrai qu'il serait intéressant de l'étudier encore davantage. Comme l'a souligné M. Knörr, l'argumentaire de cette motion est particulièrement étoffé et, je crois, que la dangerosité n'est plus à prouver concernant ce gaz.

Concernant les invites 2 et 3 je trouve que de les supprimer est une très mauvaise idée, car il ne faut pas être indépendant, il faut adopter une attitude courageuse et l'on peut être fier d'informer la population des risques liés à l'exploitation de ce gaz puisqu'il s'agit d'un enjeu régional voire international. Il ne faut pas que Thônex soit timorée et n'ose jamais montrer de ligne politique.

En ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> invite, je pense qu'à l'heure de la construction d'une agglomération transfrontalière ce serait un signe très fort que d'adhérer à ce groupement collectif qui peut regrouper des communes des deux côtés de la frontière et ne pas attendre que ce soit le Canton qui se prononce.

Je suis pour l'acceptation de la motion telle que proposée.

M. Béné : le problème de notre implication dans ce dossier est que nous ne sommes qu'indirectement concernés. Le jour où une information devra se faire elle se fera au niveau cantonal voire national. A trop en vouloir cela devient des oppositions de principe et nous perdons de notre crédibilité car les arguments ne sont pas assez étayés, on vient de la voir avec l'exemple cité de Noville où il ne s'agissait pas de gaz de schiste.



Au niveau communal nous n'avons pas les compétences techniques pour faire des recherches dans un tel domaine. La commission technique du Grand Conseil est en train de traiter de ce problème. Cette motion pourrait-être retirée et reposée le jour où cette commission ou le Grand Conseil aura pris position si celle-ci ne leur convient pas.

Aux votes :

- *L'amendement proposé par le groupe PDC de supprimer les invites 2 et 3 est refusé par 4 voix « pour » et 20 voix « contre »,*
- *L'amendement proposé par M. Noël du groupe VI-VE est refusé par 4 voix « pour », 17 voix « contre », et 3 abstentions,*
- *La motion est acceptée telle que présentée par 13 voix « pour » et 12 voix « contre », le Président ayant tranché.*

10. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 3623, fe 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex en faveur de la Curling Tivoli société coopérative. Discussion. Vote. (DA-12-11).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : il s'agit d'un projet qui devra être accepté par les trois communes chénoises. La commission des Sports a validé ce projet à l'unanimité en date du 19 janvier 2012 ; quant au Conseil intercommunal il a très largement accepté ce projet lors de sa séance du 8 février 2012.

Ce projet nous donne l'occasion d'augmenter la palette sportive offerte au Centre Sportif Sous-Moulin par une activité différente et complémentaire à celle déjà en place. Le curling est un sport physique et cérébral qui peut se pratiquer par toutes les tranches d'âge. En été la halle de curling pourra servir à d'autres activités sportives ce qui n'est pas négligeable. La convention règle tous les problèmes liés à l'exploitation de cette halle y compris les aspects énergétiques.

L'implantation de ce bâtiment permettra d'utiliser une surface qui ne convenait pas à d'autres sports notamment de balles car elle n'est pas assez grande. Le Conseil administratif vous encourage à octroyer ce droit de superficie.

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

C'est avec plaisir que le PDC votera l'octroi du droit de superficie en vue de la construction d'une halle de curling.

En effet, ce sport en plein essor a permis depuis quelques années à notre pays d'écrire les plus belles pages du sport helvétique. Du titre olympique de l'équipe de Partrick Hürlimann à Nagano (le curling n'était avant cela que sport de démonstration) à la récente médaille d'or conquise par l'équipe de Myriam Ott aux championnats du monde de Lethbridge au Canada, le curling suisse est l'un des meilleurs au monde.



La Société coopérative Curling Tivoli est une pièce capitale de ce succès notamment en dispensant une formation de qualité et en initiant à ce sport de nombreux jeunes qui composeront peut-être les équipes de demain.

Nous relevons également le côté intergénérationnel de ce sport puisqu'un mouvement des aînés joue dans la même halle.

La halle de Tivoli justement est devenue vétuste et inadaptée à l'évolution de l'un des principaux clubs de Suisse. Un déménagement est dès lors devenu indispensable et nous nous réjouissons que celui-ci puisse se faire dans le périmètre de notre centre sportif.

Nous vous encourageons donc à voter ce point de notre ordre du jour.

M. de Sainte-Marie : le parti socialiste sera pour l'octroi de ce droit de superficie et remercie M. Détruche pour son excellent argumentaire.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce soir, vous disposez d'une occasion unique d'enrichir le Centre sportif Sous-Moulin d'une activité sportive inconnue sur la rive gauche, à savoir le curling et ceci en accordant le droit de superficie sur la parcelle 3623 de Thônex, propriété des Trois-Chêne, à la Curling Tivoli société coopérative.

La commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire de Thônex du 19 janvier 2012 s'est prononcée à l'unanimité des 8 commissaires présents en faveur de l'implantation d'une halle de curling prévue entre le P+R et la patinoire.

Le Conseil intercommunal CSSM a préavisé favorablement ce même projet le 8 février 2012 par 11 oui, 2 non et 2 abstentions.

En effet, la Geneva Curling Arena, devisée à CHF 3'500'000,- dont le financement est entièrement assuré (fonds propres Curling Tivoli société coopérative : CHF 1'300'000,- hypothèque CHF 1'000'000,- apport de capital par dons CHF 1'200'000,-), viendra compléter avantageusement l'offre existante aux Trois-Chêne, sans que les 3 communes aient à investir dans cette nouvelle infrastructure. La collaboration avec la patinoire et le restaurant est d'ores et déjà réglée.

Le curling, sport collectif stratégique, de concentration et de précision, sans aucune violence, se pratique de 7 à 77 ans respectivement au-delà. Il est ouvert aux jeunes et aux écoles moyennant des cotisations très attractives.

Pour toutes les raisons évoquées, le PLR votera le droit de superficie et vous encourage à en faire autant.

M. Knörr fait la déclaration suivante pour le groupe UDC :

Il nous faut dans un premier temps vous demander d'accepter nos excuses ; notre groupe ayant eu quelques soucis de représentation lors des diverses réunions. Toutes les informations ne nous sont pas directement parvenues ou nous manquent. Nous avons donc quelques détails à éclaircir.



En allant sur Internet dans un endroit qui s'appelle « le coin des experts » on lit que pour un droit de superficie se sont, en général, des collectivités publiques qui sont propriétaires des fonds. Financièrement la mise à disposition d'un terrain est intéressante pour les collectivités publiques car elle génère une rente annuelle équivalente à 5% de la valeur du terrain.

- M. Détruche : il est vrai qu'il y a un vote en commission mais que l'objet peut être rediscuté au Conseil municipal. Il existe cependant un Conseil Intercommunal où tous les partis sont représentés et l'information a été donnée notamment suite à un avis qui a été demandé à la Chambre immobilière de Genève ; les membres de la coopérative Tivoli ont également pu s'expliquer auprès du Conseil Intercommunal et tous les partis ont validé cette rente.

M. Knörr poursuit ses questions :

Production du froid : on peut lire que le Curling disposera de son groupe de production de froid, une sous-station devra être installée qui, elle, sera alimentée par le groupe du CSSM : « dans la mesure des possibilités ». Au départ l'opportunité, d'économie d'énergie, n'était-elle pas de n'utiliser qu'une seule centrale de production du froid ?

- Celle du CSSM étant soi-disant surdimensionnée et largement suffisante pour les besoins des deux surfaces de glace.
- En cas de panne ou de casse comment seront répartis les frais ? Normalement lorsque l'on utilise ou loue quelque chose et que « ça casse » on participe aux paiements.

Nettoyage : le nettoyage représente 51 1/2 heures par mois en saison d'hiver soit deux fois un quart de poste. Le nettoyage représente 45 heures par mois en saison d'été. Faudra-t-il engager ?

L'heure est facturées CHF 60,-. Cela nous paraît bien peu pour comprendre les charges sociales ? Ont-elles été prises en compte ? De même que les produits d'entretien, l'usure des machines de nettoyage ?

Le surcroît de travail pour l'administration du centre a-t-il été pris en compte, facturation, gestion du personnel etc... ? De même qu'en cas d'événements exceptionnels comme l'organisation d'un tournoi, d'un championnat, drapeaux, fleurs, APM, sauveteur, pose de signalisation, etc... ?

- M. Détruche : je suis surpris par ce genre de question car nous sommes ici pour octroyer un droit de superficie avec une convention qui règle tout les problèmes d'intervention des employés du CSSM par rapport à cette activité du Curling ainsi que la facturation des services selon les tarifs prévus et validés par le bureau du Conseil Intercommunal. L'objet fondamental est d'avoir une chance invraisemblable d'avoir une structure dont l'investissement représente CHF 0,- pour les trois communes.

M. Noël fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE :

Le groupe VI-VE se montre favorable à cette décision. Nous suivons en cela les positions adoptées par la commission des Sports du 19 janvier 2012 et par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa réunion du 8 février 2012.

Globalement, nous estimons que les éléments positifs l'emportent suffisamment sur les inconvénients éventuels.



Toutefois nous mentionnons deux bémols à notre position :

1. Le concept de gestion de l'énergie n'est pas assez clair malgré la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle, ainsi les calculs sur l'efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment ne sont pas connus, même s'ils devraient correspondre aux normes récemment fixées par l'Etat.
2. Le bénéfice pour nos communiens, en termes de pratique sportive, n'apparaît pas évident à l'heure actuelle et cela avec le risque de défavoriser d'autres sports. Toutefois ce fait pourrait être contrebalancé par une utilisation importante par les enfants et adolescents dans le cadre de cours d'initiation donnés par les écoles.

M. Forte : je m'étonne des questions techniques qui sont posées autour de cette table car, en règle générale, ce type de questions se règle en commission.

Nous nous trouvons face à un véritable partenariat « public-privé ». D'un côté le pouvoir public qui met à disposition une surface contre rémunération et de l'autre une association qui consent un certain nombre d'investissements et pas des moindres. Ce dossier est particulièrement discuté tant au Conseil Intercommunal que dans les trois communes ; nous avons en main toutes les données pour le voter sans hésitation, nous pouvons également faire confiance à la direction du CSSM qui veillera à ce qu'il n'y ait pas un seul centime oublié dans l'exploitation de cette halle.

M. Knörr : je remercie tout le monde pour ces éclaircissements mais cela ne changera pas le vote du groupe UDC.

M. Béné : la question qui peut se poser est de savoir s'il y a un intérêt public communal à recevoir cette halle de curling. Pour le groupe PLR c'est très clairement « oui ». Comme l'a dit M. Forte il s'agit d'un partenariat public-privé avec des fonds investis et en matière de droit de superficie au niveau cantonal il n'y a pas vraiment de règle. On sait qu'en ce qui concerne le logement il y a des prix de référence dans les différentes zones de construction et le 5% est assez cohérent, il rentre dans des plans financiers pour des organismes et institutions qui ont des rendements par rapport à ces droits de superficie, ce qui n'est pas le cas du club de curling. Il y a également un autre exemple à Genève qui est l'Ecole internationale qui a un droit de superficie à zéro franc car il y a un intérêt public cantonal pour que cette école reste sur le territoire genevois.

- M. Uehlinger : je précise juste que les cotisations pour un junior sont de CHF 150,- par année, il suffit de comparer avec d'autres sports pour se rendre compte que ce n'est pas onéreux. Comme je l'ai souvent dit CHF 1,- dépensé dans le sport c'est CHF 10,- que l'on ne dépensera pas dans le social. Quitte à ce que ces jeunes lancent des pierres autant qu'ils le fassent dans la halle de curling que contre les bâtiments communaux...
- M. Détruche : juste pour rappel : le P+R de Sous-Moulin a un droit de superficie fixé à CHF 1,-.



La parole n'étant plus demandée, M. Jean Villette, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de construction d'une halle de curling sur la parcelle N°3623, feuille 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex,
- Vu le dossier de plans établi par le bureau d'architecture Michael Mayer,
- Vu le projet d'acte de droit de superficie établi par Me Denis Keller, notaire à Genève,
- Vu le préavis de la commission des Sports du 19 janvier 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'octroyer, conjointement avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, à la Curling Tivoli société coopérative, un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N°3623, feuille 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, pour une durée de 99 ans, en vue de la construction d'une halle de curling, selon le projet d'acte de droit de superficie établi par Me Denis Keller, notaire à Genève.
2. Que l'étendue de ce droit de superficie porte sur 2314 m<sup>2</sup> et s'exerce en sous-sol, surface et en élévation
3. Que l'assiette de cette servitude de superficie figurera au plan de servitude qui sera dressé par le bureau Adrien Küpfer, ingénieur géomètre officiel, qui demeurera annexé à l'acte du droit de superficie.
4. Que la rente du droit de superficie est fixée à :
  - CHF 10'000,- pour la première période de 12 mois dès la première saison de glace débutant le 1<sup>er</sup> septembre,
  - CHF 15'000,- pour la deuxième période de 12 mois,
  - CHF 20'000,- à compter du 1<sup>er</sup> septembre de la troisième période de 12 mois.
5. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes nécessaires à cette opération.
6. De demander au Conseil d'Etat l'exonération de tous les frais et droits, y compris les émoluments dus au Registre Foncier.
7. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.



Au vote :

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité.*

11. Demande d'un crédit de CHF 100'000,- en vue de la rénovation de la toiture de l'immeuble du 16, av. Tronchet. Discussion. Vote. (DA-12-12).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : nous sommes devant un cas relativement simple qui consiste à rénover la toiture de cet immeuble dont nous sommes propriétaires suite à des infiltrations d'eau constatées chez certains locataires. Il faut rappeler que cet immeuble a une cinquantaine d'années et que ces travaux sont nécessaires.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Delarue : le groupe VI-VE a pris connaissance de ce projet de rénovation et soutiendra positivement cette demande de crédit qui à notre sens constitue la première étape des travaux. En effet, considérant la configuration de la toiture et l'opportunité d'adapter ce bâtiment aux normes de cité de l'énergie, une deuxième étape devrait être planifiée. A ce titre, nous demandons expressément au service technique de présenter un projet de rénovation 2 en tenant compte des possibilités d'installation d'une toiture végétalisée avec des panneaux photovoltaïques dans la perspective permettant la revente de l'énergie à prix courant ce qui serait à terme bénéfique pour les finances communales et contribuera à participer à la biodiversité et au micro climat par une meilleure gestion des eaux de surface et une production écologique d'énergie ce qui permettra un retour sur investissement.

- M. Détruche : le principe adopté à l'époque ne permet pas de végétaliser cette toiture.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2<sup>ème</sup> vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'immeuble locatif jouxtant la salle des fêtes a été construit avec l'ensemble : salle des fêtes-auberge communale, à la fin des années 60,
- Attendu que depuis le remplacement de la production de chauffage et d'eau chaude ce bâtiment n'a pas subi de rénovation ni de travaux d'entretien importants,



- Attendu que l'étanchéité de la toiture laisse depuis peu pénétrer de l'eau de pluie dans les appartements,
- Vu le devis estimatif établi par le service technique de la Commune,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000,- en vue de la rénovation de la toiture de l'immeuble sis : 16, avenue Tronchet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 100'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour » soit à l'unanimité.*

12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000,- sur la rubrique 05.318 « Honoraires et prestations de service ». Discussion. Vote.  
(DA-12-13).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : nous avons vu à la clôture des comptes 2011 que le montant attribué à cette rubrique était insuffisant et beaucoup d'indicateurs laissent à penser que cette rubrique le sera également en 2012, ceci pour les raisons suivantes : le dossier MICA va entrer dans une phase très active et nous devons certainement faire appel à notre avocat pour défendre nos intérêts. Les dossiers Rey et Camuglia dont nous avons payé les premiers frais en 2011 continuent à être instruits cette année. Il y a également un important travail à faire concernant la petite enfance qui nécessitera des avis et conseils juridiques.

Même si cette rubrique est augmentée de CHF 80'000,-, il va de soit que le Conseil administratif ne l'utilisera qu'en cas de besoin. Pour toutes ces raisons le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit complémentaire.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :



M. Dupraz : M. Uehlinger nous a parlé de la procédure Camuglia sur laquelle j'aimerais m'arrêter quelques secondes. Nous devons relever la légèreté avec laquelle le Conseil administratif a agi dans cette affaire. Ayant pu lire la lettre d'expulsion adressée par le Conseil administratif à ce sapeur nous avons été effarés de voir son manque de professionnalisme. Ce courrier ne contient aucune argumentation ni aucun motif. Cette manière de procéder ouvre toutes grandes les portes d'une contestation par devant la justice et c'est ce qui est arrivé. Il s'agit là d'une dépense qui aurait pu être évitée. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce crédit.

- M. Uehlinger : le Conseil administratif devait prendre une décision sur la radiation ou non de ce sapeur c'est ce qui lui avait été demandé. Il faut savoir que cette radiation a été demandée par l'ancien commandant des sapeurs-pompiers ainsi que l'intégralité de son état major. Sachant qu'il pouvait y avoir des tensions entre l'ancien commandant et le sapeur Camuglia nous avons reçu ce dernier, il a eu l'occasion de nous donner sa version des faits. Ensuite, il y a eu un changement à la tête de la compagnie et nous avons demandé au nouveau commandant s'il confirmait ou non la position de son prédécesseur. Le nouveau commandant avec l'entier de son état major a également confirmé la demande de radiation. Le même type de demande ayant été faite par deux commandants successifs le Conseil administratif a dû prendre ses responsabilités et a donc envoyé une lettre de radiation au sapeur spécifiant qu'en tant qu'Autorité politique nous n'avons pas de reproches à lui faire. Nous n'avons fait que de répondre à une demande statutaire émanant de l'état major de la compagnie.
- M. Decrey : personnellement je ne vais pas trop m'exprimer étant donné que je me rends aux auditions du Tribunal. M. Dupraz ne connaît qu'un son de cloche et avant d'affirmer quoi que ce soit il est bon de se renseigner. Suite à certaines phrases malheureuses nous nous retrouvons aujourd'hui face à la justice et je ne manquerai pas d'indiquer à ce Conseil les frais que cela aura engendré pour la Commune.

M. Dupraz : j'ai uniquement mis le doigt sur un aspect juridique et une manière de faire. C'est tout je n'ai rien dit d'autre.

M. Haldimann : je m'interroge tout de même sur le fait que des honoraires du projet MICA pourraient à nouveau être importants cette année. Je me souviens d'une commission, très positive, sur l'avancée de ce projet entre l'Etat et la Commune et suite à cette commission, à laquelle se trouvait Me Manfrini, nous avons eu l'impression que la procédure arrivait à son terme. Y a-t-il des faits nouveaux qui permettent d'être inquiets à ce sujet ?

- M. Uehlinger : actuellement nous avons des images directrices qui ne correspondent pas à celles qui étaient prévues dans le cadre du plan localisé de quartier. Plusieurs points structurels annoncés comme des développements de pointe, selon les standards EPFL ne sont plus, du jour au lendemain, les meilleurs. Des schémas présentés comme fiables sont remis en cause et cela nous crée des soucis avec des risques de partir en procédure juridique.



Une commission relative aux Communaux d'Ambilly sera d'ailleurs prochainement agendée courant juin. Vous pourrez juger si ces changements sont mineurs ou majeurs dans ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la Commune a actuellement plusieurs procédures en cours nécessitant l'intervention d'études d'avocats et de divers spécialistes,
- Attendu que lors du bouclage des comptes 2011 de la Commune la rubrique 05.318 « Honoraires et prestations de service » a déjà fait l'objet d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 44'093,-,
- Attendu que l'on peut déjà prévoir que la somme inscrite au budget 2012 de CHF 160'000,- sera insuffisante,
- Vu les explications données par le Conseil administratif lors de la commission des Finances du 24 avril 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 80'000,- sous la rubrique 05.318 « Honoraires et prestations de service ».
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 20 voix « pour » et 4 abstentions soit à la majorité.*

13. Demande d'un crédit de CHF 63'000,- pour la réfection partielle du chemin de la Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-12-14).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Circulation : l'exposé des motifs vous donne toutes les explications relatives à ces travaux et des discussions à ce sujet datent d'octobre 2010. Ce projet concerne plusieurs copropriétaires et avons dû le mettre en veille car nous devons faire des investigations dans ce périmètre pour des questions de pollution du sol. Aujourd'hui, ces investigations sont terminées et nous avons l'accord des propriétaires touchés par cette partie de chemin alors que les personnes habitant le haut du chemin ne veulent pas entrer en matière.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Zaugg : le MCG demande que cette somme de CHF 63'000,- pour la réfection partielle du chemin de Pierre-à-Bochet soit refusée. Car suite à divers travaux que la commune a actuellement, ce montant risque d'être perdu sur le dos des comuniers en attendant que ce terrain soit dépollué.

- M. Détruche : le site pollué se trouve au nord de l'image que vous avez dans l'exposé des motifs et ne touche absolument pas la partie qui fait l'objet du vote de ce soir ; la déchetterie qui se trouve sur le bas et n'est également pas touchée.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'au mois d'octobre 2010 le Conseil administratif a été interpellé par des riverains du chemin concerné pour réaliser le goudronnage du chemin de la Pierre-à-Bochet,
- Attendu que la Commune est partiellement propriétaire de ce chemin qui dessert nos jardins familiaux elle est par conséquent, entrée en matière pour la réfection de celui-ci,
- Attendu que la Commune envisage de créer une déchetterie enterrée afin de supprimer l'actuelle qui se trouve en plein air,
- Attendu que la participation des riverains concernés par cette réfection s'élève à CHF 18'000,-,
- Vu le projet présenté par le service technique de la Commune,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 63'000,- en vue de la réfection partielle du chemin de la Pierre-à-Bochet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 63'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » et 3 voix « contre » soit à la majorité.*

14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 14'500,- pour une étude de faisabilité d'un ouvrage de rétention pour la protection du Foron. Discussion. Vote. (DA-12-15).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : je n'ai pas grand-chose à dire sur cette demande de crédit. L'exposé des motifs comprend les points 14 et 15 de l'ordre du jour qui sont en fait des obligations et qui nécessitent des crédits d'études.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Delarue : le groupe VI-VE a pris connaissance de ce projet qui s'inscrit dans les travaux prévus à terme en fonction de la mise en route du chantier du CEVA. Comme évoqué lors de la séance de la commission des Travaux & Bâtiments du 21 février 2012 lorsqu'il s'agira d'étudier un dispositif de rétention pour la protection du Foron il serait pertinent d'envisager une telle étude en tenant compte des possibilités de valorisation écologique voire de renaturation. Il est à relever que la configuration de la zone en amont du conduit CEVA est propice à tel projet. Il est à noter encore que lors de sa présentation M. Saueberli nous a indiqué que le montant de CHF 43'000'000,- ne comprend pas les investissements futurs ni les travaux d'opportunité liés aux projets tels que CEVA et Communaux d'Ambilly. Notre question est la suivante, est-ce que la zone en amont du CEVA, à gauche du chemin du Foron est incluse dans la présente étude ? Le cas échéant nous demandons une extension de cette zone d'étude.

- M. Détruche : il n'y a pas grand-chose à préciser sauf que le Foron se trouve entièrement sur le territoire français et de plus nous sommes dans le cadre d'un crédit d'étude qui doit mettre en accord les différentes constatations qui ont été faites soit dans le PGEE soit dans le Plan régional d'évacuation des eaux. Le montant de ce crédit étant de CHF 14'500,- est par ailleurs assez limitatif au niveau de la zone touchée.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que de par son implantation le projet CEVA entrera en conflit avec plusieurs infrastructures existantes, notamment au niveau des réseaux d'assainissement secondaires,



- Attendu qu'en parallèle le plan régional d'évacuation des eaux « Seymaz-Foron » et le PGEE développent dans la phase concept des objectifs hydrauliques à réaliser, notamment en ce qui concerne les volumes de rétention à mettre en place dans le cadre de la gestion quantitative des eaux de ruissellement,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 14'500,- en vue d'une étude de faisabilité d'un ouvrage de rétention pour la protection du Foron.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 14'500,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour » soit à l'unanimité.*

15. Demande d'un crédit d'étude de CHF 18'000,- pour l'établissement d'un schéma directeur d'évacuation des eaux pour le développement du PLQ Miribel. Discussion. Vote. (DA-12-16).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : comme je l'ai dit précédemment il s'agit d'une obligation dans le cadre du PLQ Miribel et il revient à la Commune de faire cette étude car à ce jour il n'y a pas de propriétaire ni de promoteur qui sont maîtres de la surface.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Jean Villette, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que les PGEE (plan général d'évacuation des eaux) financés respectivement par la direction générale de l'eau et les communes genevoises remplaceront à terme le plan cantonal d'assainissement de l'Etat de Genève et les plans directeur des égouts pour les communes,
- Attendu que le schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux permet de définir les contraintes générales d'un périmètre par anticipation à l'adoption des PREE et PGEE d'une part, et d'autre part de se doter d'un outil local de planification en accord avec la vision de l'urbaniste, de l'architecte ou de l'ingénieur civil,
- Etant donné que ce schéma directeur constitue un préalable indispensable à la réalisation de projet de PLQ (plan localisé de quartier) ainsi qu'à la délivrance, par les services de l'Etat de Genève, d'un préavis favorable des futures requêtes en autorisation de construire dans le périmètre du PLQ du chemin de Miribel,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 18'000,- en vue de l'établissement d'un schéma directeur d'évacuation des eaux pour le développement du PLQ (plan localisé de quartier) Miribel.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 18'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour » soit à l'unanimité.*

## 16. Projets de délibération.

16.1. Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

Après une suspension de séance, demandée par le Président, le Bureau décide que les points 17 et 18 sont reportés à une séance ultérieure.



17. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Alain Nicolet et Ashwani Singh, Conseillers municipaux du groupe PLR, intitulé : « Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune ». Discussion. Vote. (MM-12-04).

– *Point reporté à la prochaine séance*

18. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève ». Discussion. Vote. (MM-12-05).

– *Point reporté à la prochaine séance*

19. Propositions du Conseil administratif.

M. Decrey : le Conseiller administratif n'a pas de proposition.

20. Questions écrites.

Il est donné lecture des questions suivantes :

- 20.1. de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe PDC, relative à la sécurité sur le territoire de la commune :

Depuis le 26 novembre 2010, les braquages se multiplient dans les différents commerces de la Rue de Genève. Du plus spectaculaire (celui du bureau de change Migros) aux plus récents, ceux du magasin de tabac sur la Douane de Moillesulaz (faisant également office de bureau de change) le 30 avril et de la Poste samedi 5 mai dernier. Force est de constater que notre commune se trouve bien désarmée devant cette escalade de violence.

A cela s'ajoutent l'agression de l'une de nos agents municipaux le 17 février et le passage en force d'un barrage de police sur la douane de Mon-Idée le 17 mars dernier.

Notre commune fait donc beaucoup parler d'elle récemment, malheureusement pas de la meilleure des façons.

Questions :

1. Un contact récent a-t-il été pris avec les autorités cantonales, afin d'exposer notre désarroi face à cette situation ?
2. Dans la négative, cela est-il prévu dans un délai proche ?
3. Quelles sont les mesures entreprises et/ou envisagées par le Conseil administratif suite à ces événements ?



20.2. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe PLR ayant comme intitulé : « Citoyens d'honneur de Thônex : de quoi s'agit-il et qui décide ? »

En matière de reconnaissance publique des mérites civils et de l'engagement citoyen, la commune de Thônex ne dispose pas (encore) de légion d'honneur mais d'un bien nommé « mérite thônésien ». Ce mérite est distribué chaque année depuis 1989 à une personnalité méritante de notre commune. Sur proposition, le bureau du Conseil municipal, composé d'un membre par parti représenté au Conseil municipal, est seul juge et désigne le-s lauréat-s.

Mais qu'en est-il du titre de « citoyen d'honneur » de la Ville Thônex qui a été décerné à deux de nos amis lors du dernier déplacement à Graveson (Michel Pécout et Jean-Paul Laugier) ?

Il ne m'a pas été possible de trouver une base légale, voire même historique à ce titre décerné,

Je souhaiterais donc savoir :

- Ya-t-il d'autres citoyens de la commune de Thônex qui ont profité par le passé de ce titre honorifique ?
- Dans quel règlement (ou protocole ou procès-verbal), le processus d'attribution du titre de « citoyen d'honneur » est-il expliqué ?
- Qui nomme « un citoyen d'honneur » de la commune ? En l'occurrence qui a nommé nos deux amis de Graveson ?

Pour information, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une loi quand celui-ci souhaite accorder la bourgeoisie d'honneur de Genève à une personnalité (comme pour les peintres Ferdinand Hodler et Charles-Henri Borgeaud ou les musiciens Emile Jaques-Dalcroze et Ernest Ansermet).

21. Propositions individuelles.

21.1. Fête du printemps

M. Knörr : j'aimerais remercier le Comité des fêtes pour la parfaite organisation de cette manifestation. Le vide grenier était particulièrement bien réussi ; nous avons malheureusement été desservis par le temps mais tout le monde a été convaincu.

21.2. Sous-Ville avenue de Thônex

M. Delarue : j'ai été interpellé par un habitant du Hameau de Fossard qui a relevé le fait qu'un passage pour piétons et un arrêt de bus se trouvent sur une section limitée à 80km/h. Les promeneurs ne sont donc pas en mesure de traverser en toute sécurité. Serait-il possible d'améliorer la sécurité des piétons sur ce secteur ?



- M. Decrey : il existe un projet validé par la Commune et deux demandes d'autorisation vont être déposées pour la partie allant du carrefour de Fossard au Pont de Sierne. L'Etat va créer deux pistes cyclables et un trottoir, il reste cependant une négociation à avoir avec un propriétaire privé. Il est important de noter qu'il s'agit là de travaux réalisés par l'Etat de Genève. Je précise que cette route est limitée à 60km/h. et non 80km/h.

22. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013. Discussion. Vote. (DA-12-17)

22.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2012-2013

M. Fabiano Forte  
présenté par : Mme Jacqueline Tomasini  
pour le groupe PDC

M. Enrico Castelli, Président en charge félicite le nouveau Président et donne lecture de son allocution avant de lui céder la parole :

*Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Chères et chers collègues du Conseil municipal,*

*La première année de la législature 2011-2015 se termine déjà. Que le temps passe vite !*

*Durant cette première année, vous m'avez fait l'honneur et le grand plaisir de me confier la Présidence de notre Conseil municipal. Je tiens ce soir à vous remercier à nouveau pour la confiance que vous m'avez témoignée et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Car bien au-delà de son titre, le Président est au service de l'ensemble du Conseil municipal.*

*Le temps passe vite et une année de Présidence aussi. Les nombreuses invitations, obligations et autres apéritifs y sont certainement pour quelque chose... Je remercie ici tous les citoyens, toutes les associations et autres entités culturelles et sportives que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Ces contacts sont toujours enrichissants. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour relever la vivacité du monde associatif des Trois-Chêne et on ne peut que s'en réjouir.*

*Le temps passe vite. Et agréablement. Il faut dire que le Président est bien épaulé. Je tiens à remercier chaleureusement notre secrétaire général Philippe Guex alias le Barcelonais, véritable artiste de l'équipe thônésienne qui par ses bons conseils rend la Présidence toujours plus facile.*

*Je ne saurai oublier de joindre à mes remerciements ses deux adjoints, Messieurs Zeder et Fortuna, ainsi que Madame Psarofaghis qui accomplit un travail tout simplement remarquable pour notre assemblée.*



*La Présidence passe vite. Mais le Président n'est jamais seul. Que soient remerciés le Conseil administratif in corpore pour ses informations toujours précieuses pour le bon déroulement de nos débats ainsi que le Bureau du Conseil municipal qui a parfaitement joué sa partition. Je tiens ici à souligner la collégialité et la bonne humeur qui a régné durant nos réunions.*

*A un niveau plus politique, je ne ferai aucun commentaire particulier. Je dirai simplement que nos séances plénières se sont déroulées dans une ambiance saine et respectueuse et j'espère que le bon esprit qui règne dans notre hémicycle continuera ainsi à l'avenir.*

*Il est maintenant temps que je laisse la parole à un autre enfant de Thônex, également d'origine italienne et ancien élève de l'illustre Ecole du Pont-Bochet tout comme moi. Je sais qu'il fera un excellent Président et je lui souhaite plein succès dans sa fonction.*

*Fabiano, je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année et te cède ma place ! Vive Genève et Vive Thônex !*

## 22.2. Allocution du nouveau Président

Avant de passer à l'élection des membres du Bureau, M. Fabiano Forte, nouveau Président donne lecture de son discours :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,  
Chers collègues,  
Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,*

*C'est avec émotion que j'ai reçu, il y a quelques instants, le grand honneur que vous m'avez accordé en me portant à la présidence de notre Conseil municipal.*

*Je suis un enfant de Thônex, un enfant issu de l'immigration, je suis un secundo. Mon père est venu ici en 1965 comme saisonnier, comme assistant agricole à Gy.*

*Je me souviens de ce qu'il me racontait. L'arrivée à Cornavin, les contrôles sanitaires d'entrée, qu'aujourd'hui une commission municipale ou parlementaire n'accepterait probablement plus, les petits noms peu sympathiques dont étaient affublés les immigrés d'origine italienne notamment.*

*Ces générations d'immigrés, constitués pour la plupart de travailleurs manuels et saisonniers, ont joué un rôle déterminant pour Genève car ils ont bâti la ville dans laquelle nous vivons aujourd'hui.*

*Les générations successives sont maintenant totalement intégrées dans notre cité et certains d'entre eux y occupent même d'importantes fonctions à tous les niveaux de notre collectivité.*

*Cet honneur que vous m'avez fait, rejaillit aussi sur tous ceux qui sont venus d'ailleurs, dans notre pays et qui ont trouvé, ici, foyer et Patrie.*



*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*La commune est fondamentale pour nos Institutions car elle est l'espace territoriale le plus proche de chacune et de chacun et de ses réalités quotidiennes.*

*Son action s'inscrit dans le cadre des compétences de chacune des Autorités qui les exerce, celle de notre Conseil municipal, celle de notre Exécutif communal, celle des Autorités cantonales voire fédérales.*

*Le serment que nous avons toutes et tous prêté il y a une année en cette même salle est solennel et exigeant.*

*En jurant ou en promettant de respecter fidèlement la Constitution, les lois et de garder le secret de fonction, implique une attente très forte de nos Autorités et de la population qui nous a fait confiance.*

*Comme votre président, je serai particulièrement attentif au strict respect de ce serment et comme président je serai aussi, comme vous l'avez souhaité, le garant de la haute tenue qui s'impose à nos débats, qu'ils soient ceux des commissions, qu'ils soient ceux du Conseil municipal.*

*Chers collègues,*

*Les enjeux auxquels la commune doit faire face sont cruciaux. Ils touchent aux domaines aussi importants que la sécurité, la mobilité, la fiscalité, notamment.*

*Ils touchent bien entendu et particulièrement, l'aménagement du territoire.*

*Notre commune a grandi et va se développer davantage encore avec les Communaux d'Ambilly. Dans cette perspective, il est heureux que le Conseil d'Etat ait choisi, aujourd'hui, de se concerter avec les communes plutôt que d'imposer, unilatéralement, un plan directeur cantonal.*

*Monsieur le Maire, vous devrez pouvoir compter sur le Conseil municipal pour faire en sorte que ce plan directeur, qui nous touche immédiatement et pour les 30 prochaines années, prenne en compte les intérêts de Thônex, pour un développement concerté, harmonieux et durable.*

*Dans ce contexte, l'intercommunalité est une nécessité de plus en plus évidente.*

*Nous ne pouvons plus faire face, seuls, à l'exécution des tâches communales et les collaborations instituées de longue date entre Thônex et nos communes voisines de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, mais peut être pas exclusivement, doivent pouvoir être développées.*

*Je pense notamment au domaine de la sécurité feu, à la protection civile, à la culture, à la petite enfance.*

*Avant de conclure, j'ai le plaisir de rendre hommage à mon prédécesseur.*



*Cher Enrico,*

*Au nom de nos collègues du Conseil municipal, je te remercie pour l'engagement sans faille dont tu as fait preuve durant ton année de présidence.*

*Avec enthousiasme, dignité, compétence et patience, tu as mené nos travaux, sois-en remercié.*

*Vous permettrez des remerciements particuliers à Jean-Pierre Chenu, ancien Maire, à qui j'avais écrit alors que j'avais 14 ans, m'intéressant à la chose publique, et il m'y a encouragé.*

*A notre Maire, Philippe Decrey, dont l'amour et la passion pour Thônex me sont inspirant et à ma famille politique qui m'a toujours accordé sa confiance enfin et surtout, merci à vous toutes et tous chers collègues.*

*Vive Thônex,  
Vive la République et Canton de Genève !*

22.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Philippe Noël
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Hans Rudolf Roth
3 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Philippe Zaugg
Secrétaire :	M. Philippe Guex
1 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	M. Stephen Knörr
2 <sup>ème</sup> vice-secrétaire :	Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah

M. Fabiano Forte, nouveau Président restitue les pouvoirs à M. Enrico Castelli, Président en charge afin de lever la séance et inviter les membres du Conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

La séance est levée à 23h.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex

Annexe : Présentation « Power Point » sur les comptes 2010



### Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2011

Résumés des résultats 2011 :	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts
Résultat du compte de fonctionnement	- 477'352	+ 1'576'628.84	+ 2'053'981
Résultat du compte de financement	- 3'166'116	+ 4'548'804.36	+ 7'714'920

Résultats 2011 détaillés :	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	
Total des revenus (a) :	34'011'776	35'917'384.58	1'905'608.58	+ 5.6 %
Total des charges (b) :	34'489'128	34'340'755.74	- 148'372.26	- 0.4 %
dont, charges courantes	28'907'892	28'272'316.82	-635'575.18	- 2.2 %
dont, amortissements ordinaires	5'581'236	6'068'438.92	487'202.92	+ 8.7 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	- 477'352	+ 1'576'628.84	+ 2'053'980.84	
Autofinancement (c) :	5'103'884	7'645'067.76	2'541'183.76	+ 49.8 %
Investissements nets (d) :	8'270'000	3'096'263.40	- 5'173'736.60	- 62.6 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (insuffisance de financement)	- 3'166'116	+ 4'548'804.36	+ 7'714'920.36	

### Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)







